

AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX

Intitulé du marché : Travaux d'Aménagement des Axes Transfrontaliers entre le Burundi, la RDC et le Rwanda.

Lieu(x) d'exécution : Afrique Centrale, Burundi (Bujumbura), République Démocratique du Congo (Goma, Bukavu et Uvira), Rwanda (Gisenyi et Cyangugu)

1. **Référence de publication :** EuropeAid/131381/D/WKS/RW
2. **Procédure :** Ouverte
3. **Programme :** 10^{ème} FED
4. **Financement :** Convention de Financement N°REG/FED/21767 entre la Commission Européenne et la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL).
5. **Pouvoir adjudicateur**

Le Ministère des Finances et de la planification Economique de la République du Rwanda, le Ministère des Finances de République Démocratique du Congo et le Ministère des Finances de la République du Burundi, représentés par la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)- Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL - B.P. 58 – Gisenyi - République du Rwanda.

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

Il s'agit des travaux d'aménagement routiers d'interconnexion entre les 3 Etats Membres de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) : le Burundi, la République Démocratique du Congo (RDC) et la République du Rwanda.

Pour la RDC, le projet couvrira 3 villes situées à l'Est du pays:

- La ville de Bukavu: Réhabilitation et bitumage de la route reliant les ponts Ruzizi II et Ruzizi I en passant par le rond point Major Vangou jusqu'au raccordement avec la route vers Kamembe (12,46km).
- La ville de Goma: Construction d'une route bitumée reliant l le port de Goma à la frontière avec le Rwanda appelée «petite barrière» (3.4km).
- La ville d'Uvira: Elargissement, construction de la chaussée et de la couche de roulement en béton bitumineux de la route frontalière de 6.655 m entre la bifurcation à la sortie de la ville d'Uvira (RDC) et la frontière Burundaise ainsi que la construction d'un dalot multiple.

Pour le Burundi, il s'agit de la réhabilitation et renforcement de la route de 15.422 m entre le rond point Chanic (Bujumbura) et la frontière avec la RDC, la construction d'une aire de stationnement, d'un bâtiment destiné pour entrepôt des marchandises et d'un bâtiment destiné pour bureau des douanes et d'immigration et migration.

Pour le Rwanda, le projet concerne la construction et réhabilitation de routes asphaltées totalisant 5.500 m, une aire de parking pour les services d'immigration du Rwanda ainsi que la réhabilitation de 2.500 m de route bitumée dans la ville de Cyangugu.

7. Nombre et intitulés des lots

Trois lots indivisibles (à attribuer à une seule entreprise)

- LOT 1 - République Démocratique du Congo
- LOT 2 - République du Burundi
- LOT 3 - République de Rwanda

CONDITIONS DE PARTICIPATION

8. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires) des États membres de l'Union européenne, les Etas ACP dans les pays et territoires tel qu'autorisés par l'accord de partenariat ACP-CE au titre duquel le marché est financé (voir également rubrique 22 ci-après). La participation est également ouverte aux organisations internationales. Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays.

9. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent soumettre une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un marché de travaux, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles pour les actions extérieures de l'UE.

10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires doivent soumettre seulement une offre pour les travaux des trois lots. Les offres couvrant une partie d'un lot ou des travaux ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les travaux requis dans le dossier d'appel d'offres.

11. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission de quatre cent mille Euros (EUR 400.000) lors de la remise de leur offre. Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire après la signature du contrat par toutes les parties.

12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution de 10 % du montant du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité et un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la seconde offre conforme la moins chère.

13. Réunion d'information et/ou visite de site

Une réunion d'information non obligatoire et une visite obligatoire des sites seront organisées par la

CEPGL selon le calendrier suivant et sous la coordination de Monsieur GAKUBA Félix (e-mail: gakubaf@hotmail.com Mob: +250 788304346 à partir du 18 Octobre 2011.

CALENDRIER DE VISITE DES SITES

DATE	SITES A VISITER	LIEU DE RENCONTRE	HEURE
18/10/2011	BUJUMBURA-UVIRA	SIEGE EGL BUJUMBURA	9 H 00
19/10/2011	BUKAVU-CYANGUGU	PONT RUSIZI I	9 H 00
21/10/2011	GISENYI-GOMA	SIEGE SEP CEPGL	9 H 00

14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

15. Délai de mise en 'uvre

18 mois

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Afin d'être considérés comme éligibles pour l'attribution du marché, les soumissionnaires doivent fournir la preuve qu'ils répondent aux critères de sélection. Cette preuve doit être fournie par les soumissionnaires par le biais des informations et des documents décrits au point 12.1 des *Instructions au soumissionnaire* et sous toute autre forme que les soumissionnaires souhaiteraient utiliser.

Dans le cas d'une offre soumise par un consortium, et sauf disposition contraire, ces critères de sélection seront appliqués au consortium dans son ensemble:

Les critères de sélection de chaque soumissionnaire sont les suivants:

Capacité économique et financière du candidat:

- Le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire au cours des trois dernières années doit être égal au moins à 20.000.000 euros. Les bilans certifiés par des maisons habilitées seront présentés dans l'offre du soumissionnaire.
- Le soumissionnaire ou le consortium doit avoir accès à un crédit et à d'autres facilités financières suffisants pour couvrir le flux de trésorerie, «cash-flow», requis pour la durée du marché. Dans tous les cas, le montant du crédit disponible doit être supérieur ou égal à EUR 5.000.000 et ceci sera notifié par la banque du soumissionnaire.

Capacité technique et professionnelle du candidat:

- Il doit avoir achevé au moins 2 projets de construction ou réhabilitation d'une route revêtue d'au moins EUR 20.000.000 au cours des 6 dernières années dont au moins 1 projet en Afrique subsaharienne. Les soumissionnaires doivent joindre les copies notifiées des certificats de réception définitives signés par les maîtres d'ouvrages/d'œuvres pour les références mentionnées dans leurs offres.
- Le personnel d'encadrement (directeur de projet et ingénieurs proposés) doit avoir au moins 5 années d'expérience appropriée ainsi que les qualifications afférentes à des travaux de nature similaire à celle du projet considéré. Cette expérience et qualification sont attestées par les cv datant d'au plus 3 mois précédant l'ouverture des offres ainsi que des photocopies notifiées de diplômes.

17. Critères d'attribution

Offre la moins disant parmi celles administrativement et techniquement conformes.

SOUMETTRE UNE OFFRE

18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres?

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès du Secrétariat Exécutif Permanent de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs - CEPGL B.P. 58 – Gisenyi - République du Rwanda sur présentation d'un bordereau de versement de cent Euros (EUR 100) qui exclut les frais de port, sur le compte No 00053-0284703-57/Euros ouvert auprès de la Banque de Kigali sous l'intitulé de «Communauté Economique des Pays des Grands Lacs». Il peut également être consulté dans les locaux du pouvoir adjudicateur, à l'adresse indiquée au point 5. Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL, B.P. 58 – Gisenyi - République du Rwanda à l'attention du Prof. NTUMBA Luaba Alphonse, Tél : +250 78 830 7069 (e-mail: ntumbaluaba@yahoo.fr) et M. GAKUBA Félix, Tél: +250 78 830 4346 (gakubaf@hotmail.com), en mentionnant la référence de publication indiquée au point 1 au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site Internet d'EuropeAid à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm>

19. Date limite de soumission des offres

La date limite de soumission des offres est fixée au 21 Décembre 2011 à 09h 00' heure du pays abritant le siège de la CEPGL (Rwanda). Elles seront déposées au secrétariat central de la CEPGL dans ses locaux sis à Gisenyi/Rubavu, République du Rwanda.

Toute offre reçue après l'heure et la date limite ne sera pas prise en considération.

20. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le 21 Décembre 2011 à 10 h00', heure du Rwanda, en séance publique dans la salle de réunion de la CEPGL.

21. Langue de la procédure

Toutes les communications pour cette procédure devront être effectuées en français.

22. Base juridique

Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 Juin 2011, tel que modifié.